

*Projet présenté par les députés :
M^{mes} et MM. François Lefort, Brigitte Schneider-
Bidaux, Anne Mahrer, Sophie Forster
Carbonnier, Jacqueline Roiz, Miguel Limpo,
Emilie Flamand, Catherine Baud*

Date de dépôt : 2 septembre 2013

Projet de loi **modifiant la loi sur la formation professionnelle (LFP) (C 2 05)** *(Plus de places d'apprentissage dans les micro-entreprises)*

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007, est modifiée comme
suit :

Art. 57, al. 2 (nouveau, l'al. 2 ancien devenant l'al. 3)

² Le département peut aussi soutenir par des indemnités, des aides financières
et d'autres mesures les très petites entreprises formatrices (1-5 postes
équivalents plein-temps).

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les mesures mises en place par l'OFPC depuis 4 ans commencent à porter lentement leurs fruits et à inverser la tendance observée depuis 20 ans, à savoir la baisse continue du nombre de places d'apprentissage disponibles annuellement (voir sources 1 et 3).

La situation est simple, il y a pénurie de places d'apprentissage et chaque année des centaines d'adolescents ne trouvent pas la place d'apprentissage désirée. Les raisons en sont multiples certainement mais le constat est là : dans un contexte d'augmentation de la population cantonale, le nombre de places d'apprentissage a considérablement baissé et ne répond pas à la demande alors qu'il faudrait idéalement plus d'offres que de demandes de façon à ce que jeunes puissent se former dans les métiers de leur choix et non par défaut. Force est de constater que le nombre de places d'apprentissage, mesuré par le nombre d'apprentis sous contrat, est en stagnation à Genève depuis une dizaine d'années (2), alors que la population totale du canton a augmenté pendant la même période. Depuis 1990, la situation s'est même aggravée puisque nous retrouvons seulement le nombre de places d'apprentissage disponibles il y a plus de 20 ans. Pour mémoire, la population est passée de 382 543 en 1990 à 470 512 en 2012, soit près de 23% d'augmentation et le nombre d'entreprises a également fortement augmenté. Dans le même temps, le nombre de places d'apprentissage reste stable avec environ 4 500 jeunes en formation duales et entre 1 600 et 1 800 contrats d'apprentissage signés. Le creux des années 2000 est suivi depuis 2008 par une augmentation continue (2) qui a permis d'arriver à 2 159 contrats signés en 2012, ce qui est très encourageant mais encore en-deça des besoins puisque en 1990, pour une population très inférieure, Genève enregistrait à peu près le même nombre de contrats d'apprentissage (3). Les chiffres montrent bien sûr aussi qu'il y a un peu plus de places d'apprentissage que de contrats signés mais ce nombre de places disponibles n'est par exemple que de 200 unités supérieur au nombre de contrats signés. Certes, le nombre d'entreprises formatrices est passé de 2 050 en 2001 à 4 100 en 2012 mais l'augmentation en places et contrats d'apprentissage annuellement signés a beaucoup moins progressé (1 800 en 2001 en comparaison de 2 159 en 2012). Une autre caractéristique genevoise perdurant depuis plusieurs années est le déficit chronique dans l'offre de places d'apprentissage conduisant au CFC par rapport à la demande. Ce

déficit est réel et mesurable et laisse de nombreux jeunes sans formation. Ce serait entre 1 300 et 1 500 jeunes sans place de formation chaque année, qui auraient la plus grande peine à s'insérer dans un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel et qui sont souvent contraints d'attendre un ou deux ans avant de trouver la place dans la profession désirée. Ce déficit est inexplicable dans le contexte économique favorable et le contexte démographique que connaît Genève. Cette particularité genevoise est encore plus singulière lorsque mise en comparaison de la situation nationale qui montre depuis 2011 un excédent de plusieurs milliers de places d'apprentissage.

Parmi les micro-entreprises au sens fédéral (1-9 équivalents plein-temps), les très petites entreprises sont celles qui ont le plus de difficulté à former des apprentis. Parce que cela prend du temps, le temps de se former soi-même à être formateur ; parce que cela consomme des ressources avant que d'en voir les fruits ; parce qu'il est plus compliqué d'organiser le travail et l'encadrement dans ces très petites entreprises, parce que le contexte économique est plus incertain pour les petits entrepreneurs et que les aléas de la vie économique fragilisent ces très petites entreprises.

Les micro-entreprises représentent à Genève 84,7% des entreprises et 23,5% des emplois (4). Les chiffres ne sont pas disponibles pour les entreprises de moins de 5 équivalents plein temps. Il est clair que ce tissu économique est un véritable réservoir de places d'apprentissage et qu'il faut donc trouver un moyen pour que les très petites entreprises puissent former davantage.

Cela sera non seulement bénéfique pour augmenter le nombre de places de formation, mais cela le sera également pour augmenter l'accès à la maturité professionnelle et aux HES ensuite, pour une partie de ces diplômés CFC. Enfin, cela est aussi nécessaire pour favoriser la reprise des micro-entreprises dans nombre de métiers.

Un moyen simple est une aide financière leur permettant de prendre en charge la formation d'un apprenti ; cette aide financière peut être limitée aux deux premières années du CFC puisqu'on considère généralement que l'apprenti de 3^e année est plus opérationnel et plus autonome.

La loi actuelle permet le soutien financier sous différentes formes aux institutions et associations professionnelles prestataires de formation mais pas directement aux entreprises, cette modification de loi que proposent les Verts ouvrent cette possibilité pour les très petites entreprises. Les effets attendus de cette modification sont une augmentation du nombre d'entreprises

formatrices et surtout une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage signés chaque année.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à ce projet de loi.

Sources :

- (1) Ocstat : Document T 15.02.1.06 Enseignement public de niveau secondaire II : formation professionnelle en système dual (école et entreprise). Apprentis sous contrat dans une entreprise, selon le groupe de professions, depuis 2000
- (2) Constats et données chiffrées 2013, OFPC, Genève.
- (3) Genève évalue sa formation professionnelle. Jacques Amos, Ruth Silver, Alexander Tomei. Panorama 2 :28-30, 2004.
- (4) http://www.ge.ch/statistique/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=06_02&dom=1